

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 04 NOVEMBRE 2010

04.11.2010 - Tout roule...

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 04 NOVEMBRE 2010 ETAIENT PRESENTS : Gisèle, Marité, Roselyne, Suzy, Marise, Christian BA, Roger, Christine, Nadine, Michèle, membres du Conseil d'Administration Geneviève, Jeanne, Hélène, membres de l'Association. ETAIENT EXCUSES : Reine, Rosy, Christian Bo, Ginette, Josette, Candide. ETAIT ABSENT : Gilbert. Ordre du jour : . Election du Bureau. . Attitude par rapport aux anciens membres qui ont quitté l'association suite aux événements de juin 2008 et qui désirent revenir. . Questions diverses. La séance débute à 17 h 20. Secrétaire de Séance : Suzy. 1 – ELECTION DU BUREAU Michèle élue Présidente à l'unanimité. Christian Ba et Nadine élus vices présidents à l'unanimité Christian Bo élu Secrétaire à l'unanimité Susy Elue Trésorière à l'unanimité. 2 – Attitude par rapport aux anciens membres qui ont quitté l'association suite aux événements de juin 2008 et qui demandent soit reprendre leur adhésion ou de participer occasionnellement aux activités de l'Association. Cas particulier de Claudine. Cette question avait déjà été débattue. Des demandes sont formulées cette rentrée auprès de certains membres, auprès du Bureau. A la question de savoir quelle attitude Le Bureau doit avoir par rapport aux personnes qui n'ont pas renouvelé leur adhésion à la rentrée de septembre 2008 et qui manifestent leur souhait de participer aux activités de l'Association : 7 membres présents et élus au Conseil d'Administration se prononcent pour leur formuler un refus catégorique. Les 3 membres présents confirment ce refus. 2 membres du Conseil d'Administration ne se prononcent pas, ne faisant pas parti de l'association au moment des faits. La Présidente ne se prononce pas. Le vote est pour une large majorité de ne pas les accepter dans nos activités. Cas Particulier de Claudine. Il est discuté que par rapport au fait que rien ne lui a été dit et que nous avons accepté son adhésion, il est difficile de la refuser. Il est aussi tenu compte du fait que Claudine n'a demandé à personne la possibilité, ou non de reprendre son adhésion. Le Règlement intérieur est rappelé. Chaque animateur garde la possibilité de l'accepter, ou non dans son activité. 6 membres élus se prononcent pour l'accepter a l'essai avec quand même un entretien pour l'informer de cette exception. 4 membres ne se prononcent pas. Le vote confirme donc l'acceptation de Claudine avec une convocation de Michèle pour lui faire part de cette décision. 3 - Sans être une question à l'ordre du jour, est rappelé quelques petits détails concernant certaines activités (horaires, formations, etc…) Le conseil laisse régler ces détails par chaque responsable d'activité. Plus de question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 h 30.